



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/017
Direction territoriale du Havre**

La Société SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERMINAL DE NORMANDIE (SETN), 1 rue de la Paix – 61200 ARGENTAN, SIREN n° 349 391 680, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au Terminal de l'Océan sur la commune du Havre. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société SETN ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-207 portant sur la dépendance susvisée le 14/02/2023.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 7 428 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/07/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-207 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.